

CONTRAT D'ÉDITION

ENTENTE entre

ci-après désigné **L'AUTEUR**, d'une part ;

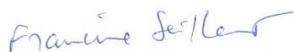
et **Anthropen**, ici dûment représentée par la co-directrice du projet, Francine Saillant, ci-après désignée **ANTHROPEN**, d'autre part.

LES PARTIS CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1- ANTHROPEN s'engage à remplir les fonctions d'usage d'édition en vue de la publication, sous forme électronique, de l'article suivant : «
»
ci
-après désigné l'ARTICLE. ANTHROPEN s'engage à établir le ou les partenariats qu'il jugera le plus approprié en vue de la publication sous forme papier.
- 2- L'AUTEUR atteste que l'ARTICLE est original, qu'il en est l'auteur et le titulaire des droits. L'AUTEUR confirme que l'ARTICLE n'a pas fait l'objet d'une publication, qu'il n'a pas été retenu pour publication postérieure, qu'il n'a pas été soumis de façon concurrente à un autre éditeur
- 3- L'AUTEUR cède à ANTHROPEN tous les droits patrimoniaux détenus sur l'ARTICLE à titre gratuit, et ce, peu importe le territoire ou les supports sur lesquels L'ARTICLE est ou sera fixée.
- 4- ANTHROPEN s'engage également à attribuer une licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0) à l'ARTICLE sur la version électronique de l'ARTICLE.
- 5- L'AUTEUR convient que l'ARTICLE ne sera pas soumis à un autre éditeur suite à la publication de l'ARTICLE dans la ANTHROPEN.
- 6- Le nom des AUTEURS accompagnera leur article sur tous les supports de publication.
- 7- L'AUTEUR s'engage à indiquer la référence appropriée à la première parution dans la ANTHROPEN s'il utilise l'ARTICLE ou une partie de l'ARTICLE dans tout travail rédigé ou édité par lui

Et les parties ont signé :

POUR ANTHROPEN :



Francine Saillant
Co-Directrice du projet Anthropen
Université Laval

POUR L'AUTEUR :

Signature

Prénom, Nom :

Date :